

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 5 JUILLET 2013**

L'an deux mille treize, le cinq juillet à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Madame Geneviève LE NEVE. La séance a été publique.

Etaient présents : Henri FIRINO, Jean-Luc WEINICH, Jacques AUGER, Françoise LECOMTE, Romain LHOPITEAU, Christiane POENOT, et Sylvette VASSALIERE formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Noël BOURDILLAT donnant pouvoir à Geneviève LE NEVE.
Sylvain LAPEYRE donnant pouvoir à Romain LHOPITEAU
Martine TROUINARD donnant pouvoir à Françoise LECOMTE

Absente : Michèle BROSSARD, Pierre TANC, Nathalie DAILLY

Secrétaire de séance : Sylvette VASSALIERE

Date de convocation : 28/06/2013

I. Approbation du procès-verbal de la séance du 23 mai 2013.

Le conseil municipal à l'unanimité des présents **approuve** le procès-verbal de la séance du 23 mai 2013.

II. Désignation du secrétaire de séance

Madame Sylvette VASSALIERE **est désignée** secrétaire de séance.

III. Délibérations :

1. Décision modificative n°1/2013 en investissement

Madame le maire cède la parole à Monsieur FIRINO pour informer le conseil des raisons de la modification du budget 2013 de la commune.

Il explique qu'une subvention liée à l'opération « Aménagement du cœur de village » sollicitée au conseil général d'Eure-et-Loir au titre du FDAIC 2013 a été perçue préalablement au commencement des travaux prévus en 2014.

Par ailleurs la commune ne souhaite plus avoir recours à l'emprunt pour financer ses investissements comme prévus au budget primitif 2013, des dépenses d'investissements ayant été moins élevées que prévues.

En revanche d'importants travaux de réparation de la tondeuse auto-portée doivent être effectués.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

DÉCIDE de modifier le budget 2013, section d'investissement, comme suit :

❖ Inscriptions budgétaires :

- à l'article IR 1342 Subvention d'investissement + **34.500 €**.
- à l'article ID 2315/201102 « Aménagement du cœur de village », – **2.800 €**.
- à l'article ID 21568 « Autre matériel et outillage d'incendie et de défense civile », – **2.000 €**.
- à l'article ID 020 « dépenses imprévues d'investissement », – **10.700 €**.
- à l'article IR 1641 « emprunt en euros », d'un montant de – **50.000 €**.

❖ Virement d'un crédit d'un montant de 4.300 € :

- de l'article ID 020 « dépenses imprévues d'investissement »,
- à l'article ID 2158 « autre outillage technique » Achat d'une barre de coupe pour la tondeuse auto-portée.

2. Décision modificative n°2/2013 en fonctionnement

Madame le maire cède la parole à Monsieur FIRINO pour informer le conseil des raisons de la modification du budget 2013 de la commune en section de fonctionnement.

Il explique que l'ensemble des communes de France a été sollicité pour venir en aide aux communes sinistrées de Haute-Garonne et Hautes-Pyrénées suite aux intempéries de juin 2013.

Madame le maire propose de déduire l'aide à apporter à ces communes de la subvention annuelle du Centre Communal d'Action Sociale, et sollicite à cet effet Françoise LECOMTE, qui assure le suivi des dépenses du CCAS. Madame LECOMTE, considérant les disponibilités budgétaires, confirme la possibilité de diminuer de 200 € la subvention annuelle du CCAS, laquelle passerait donc à 800 € pour l'année 2013.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE de modifier le budget 2013, section de fonctionnement, comme suit :

❖ Virement d'un crédit d'un montant de 200 € :

- de l'article FD 657362 « subvention au CCAS »,
- à l'article FD 6574 « subvention de fonctionnement aux associations » :
 - 100 € aide exceptionnelle aux communes sinistrées des Hautes-Pyrénées (AMF65)
 - 100 € aide exceptionnelle aux communes sinistrées de la Haute-Garonne (AMF31)

3. Convention de maîtrise d'ouvrage du Conseil Général d'Eure-et-Loir pour les travaux du cœur de village

Madame le maire fait part au conseil de la réception en mairie de la convention de maîtrise d'ouvrage, relative aux travaux pris en charge par le Conseil Général d'Eure-et-Loir, dans le cadre de l'opération « Cœur de village ». Lecture est faite de la liste détaillée de ces travaux pour un montant de **22 526,37 €**.

Madame le maire demande au conseil l'autorisation de signer ladite convention.

Le conseil municipal, après délibération, **autorise**, Madame le maire à signer cette convention de maîtrise d'ouvrage avec le Conseil Général d'Eure-et-Loir, pour des travaux sur la RD104 en traverse de village d'un montant de 22 526,37 €.

IV. Questions diverses

1. Fondation du Patrimoine : présentation de sa mission.

Madame le maire informe le conseil qu'à la suite d'une indication donnée par la présidente de l'Association Néron, Vie et Patrimoine, contact a été pris auprès de la Fondation du Patrimoine. Cette fondation a pour objectif d'aider les porteurs de projets, communes ou propriétaires privés, à trouver les fonds nécessaires pour la réhabilitation de leurs édifices. Cette aide passe par la mise en place d'une souscription publique. Les fonds publics récoltés doivent représenter au minimum 5% du montant des travaux envisagés pour qu'une convention de partenariat avec la Fondation du Patrimoine soit signée.

Après avoir détaillé la procédure de mise en place du mécénat, Madame le maire explique qu'il est intéressant d'étudier cette piste de subvention en collaboration avec une association néronnaise. Madame le maire se propose également de rencontrer les responsables de la Fondation du Patrimoine pour en savoir un peu plus.

2. Bilan Festival Excentrique.

Monsieur WEINICH fait part au conseil du bilan du festival en quelques chiffres :

- 3 jours d'exploitation
- 2 jours de montage
- 2 jours de nettoyage
- 8 spectacles
- 3 communes + CC4V + école de musique
- 2 résidences « atelier parole »
- 2 résidences « atelier four »
- 120 boules de pain
- 2 livres+ articles dans les journaux locaux + 1 interview à la radio locale
- 3069 spectateurs

Le bilan du festival est très positif. Les habitants de la commune se sont investis avec beaucoup d'énergie dans les ateliers et la fabrication du four à pain. Il y a eu beaucoup plus de spectateurs qu'en 2012, et on a noté des déplacements en masse provenant d'autres communes. Monsieur WEINICH renouvelle ses remerciements à tous les participants. Il précise également que pour l'équipe professionnelle de Culture O Centre, l'expérience « Néron » est une vraie réussite, car il y a eu véritablement beaucoup d'échanges avec les Néronnais au cours de ce festival.

Les boulangers qui ont participé à l'événement sont très heureux de leur participation. Ils ont bénéficié de retombées positives sur leur commerce et sont prêts à revenir sur Néron faire du pain lors d'un prochain événement.

3. Accueil des nouveaux arrivants.

Madame LECOMTE demande au conseil de modifier la date retenue pour accueillir les nouveaux habitants de la commune, prévue initialement le 7 septembre 2013.

Après concertation, le 14 ou le 21 septembre sont proposés pour cet événement. Les membres du CCAS seront consultés avant de fixer la date définitive.

4. 14 juillet 2013

Madame le maire demande aux membres du conseil de faire le point sur les réapprovisionnements à effectuer pour offrir le pot du 14 juillet à la population. Le reste des préparatifs est réalisé par le comité des fêtes.

5. Personnel

Madame le maire informe le conseil de l'état de santé d'un des adjoints techniques de la collectivité qui nécessitera un arrêt de longue durée. Le comité médical a été saisi pour statuer sur son cas. La commission ne se réunira qu'en septembre ; en attendant l'agent ne sera pas remplacé.

Par ailleurs, Madame CLEMOT sera maintenue dans ses horaires de travail sur la commune de Néron, soit 21h. Son contrat avec la Communauté de Communes des 4 Vallées ne dépassera pas les 13h de travail à la rentrée de septembre 2013.

Enfin, le poste d'assistante administrative de la commune sera renouvelé jusqu'en février 2014, date limite du contrat signé avec l'association Graces.

6. Subvention « Cœur de village »

Madame LE NEVÉ, fait part au conseil de la demande de subvention faite par la commune pour obtenir une subvention de la Région pour l'aménagement du cœur de village de Néron. Le dossier de demande de subvention est en cours de préparation et sera envoyé pour le 12 juillet 2013, date limite de réception des dossiers. Quelques éléments concernant la fréquentation touristique et culturelle sont recherchés pour finaliser le dossier.

7. Bilan réunion publique

Madame le maire explique au conseil que la réunion publique du 28 juin 2013 a permis de présenter aux Néronnais le bilan de mandat 2008-2013. Ce diaporama sera consultable jusqu'à fin août 2013 sur le site internet de la commune.

V. Tour de table.

- Bibliothèque :

Sylvette VASSALIERE informe le conseil de l'organisation de lecture de contes pour les enfants durant le mois de juillet.

- Parking salle des fêtes :

Sylvette VASSALIERE signale des nuisances sonores répétées (rassemblement, jeux de ballons, dérapage avec vélos, dispersion des copeaux disposés autour des arbustes plantés etc.) sur le parking de la salle des fêtes. Madame le maire précise au conseil qu'à plusieurs reprises avec Monsieur WEINICH, ils ont rencontré les jeunes concernés et leur ont interdit les jeux de ballon contre la balustrade de bois, ainsi que sur la route départementale. De plus ils leur ont demandé de réduire les bruits le soir afin de respecter les riverains. Enfin la gendarmerie a été avertie de ces rassemblements nocturnes et fera des rondes régulières le soir.

- Ecole :

Les grandes vacances sont arrivées, les enseignantes reviendront quelques jours pour ranger leur classe et se retrouveront le lundi 2 septembre 2013 pour la nouvelle année scolaire. Jean-Luc WEINICH informe le conseil de la bonne mobilisation des parents pour la kermesse de fin d'année.

Le bilan de cette année scolaire est très positif avec la réalisation de beaucoup de projets au cours de celle-ci pour lesquels l'équipe enseignante remercie les parents qui se sont investis tout au long de l'année.

- Emploi avenir/Ecole :

Jean-Luc WEINICH fait part au conseil du bilan de la phase d'intégration de Marie-Cécile CANN dans le poste d'aide-ATSEM. Le contrat tripartite entre le salarié, la collectivité et la mission locale de Dreux prévoit un suivi personnalisé, en quatre étapes, en présence du tuteur de la personne. La première de celles-ci est le bilan d'intégration du salarié et la définition de ses objectifs. Ce bilan est positif pour Marie-Cécile. La commune déplore cependant le manque de formations disponibles dans le dispositif en dehors des temps scolaires, soit les mercredis et pendant les vacances scolaires. La mission locale de Dreux prévoit de refaire le point avec Marie-Cécile pour planifier ses formations de remise à niveau durant les vacances d'été. L'objectif de Marie-Cécile est de passer le concours d'ATSEM en septembre 2014.

- Tondeuse auto-portée :

Jacques AUGER signale que la tondeuse auto-portée est réparée et rendue à la commune. L'ancienne barre de coupe sera conservée pour les pièces détachées. L'autre tondeuse qui n'est pas auto-portée doit être réparée également.

- Château d'eau :

Jacques AUGER informe le conseil que le Syndicat Intercommunal des Eaux de l'Agglomération de Nogent-le-Roi (SIEA) va procéder aux travaux de rénovation du château d'eau, intérieur et extérieur, ainsi que de son chemin d'accès.

- Assainissement salle des fêtes :

Jacques AUGER annonce que le SIEA a prévu de relancer l'entreprise Blondeau pour les travaux de réalisation de la filière d'assainissement de la salle des fêtes en septembre 2013.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h15.